

Atradius & Vous

CAP/CAP+ : prorogé jusqu'au 30 juin 2021 **CAP/CAP+ Francexport : prorogé jusqu'au 31 décembre 2021**

Cher Partenaire,

Les récentes discussions menées avec l'Etat, ont abouti à prolonger les dispositifs des Compléments d'Assurance-crédit Publics pour le marché domestique et à l'international, qui devaient prendre fin le 30 décembre prochain.

- Le dispositif CAP/CAP+ est prorogé **jusqu'au 30 Juin 2021.**
- Le dispositif CAP/CAP+ Francexport est prorogé **jusqu'au 31 décembre 2021.**

Vous trouverez ci-dessous les principaux aménagements qui sont venus renforcer l'efficacité de ces dispositifs, applicables au **1er janvier 2021 :**

- Les entreprises sont désormais éligibles aux dispositifs, quel que soit leur chiffre d'affaires.

- Le plafond d'indemnisation par assuré (tous acheteurs confondus) a été porté à 5 millions d'euros pour chacun des dispositifs CAP, CAP+, CAP Francexport et CAP+ Francexport.
- La garantie complémentaire CAP domestique et à l'International, permet de tripler la garantie primaire.
- Le montant maximum de la garantie CAP+ domestique par acheteur, a été aligné sur le montant maximum de CAP+ Francexport, soit 500 000€.
- La tarification a été revue à la baisse pour l'ensemble des dispositifs domestiques et à l'International.

Atradius souhaite ainsi continuer à accompagner nos Clients Communs, alors que les perspectives 2021 s'annoncent délicates.



Vous trouverez ci-joints, **les nouveaux documents**, qui vous permettront de proposer les garanties complémentaires CAP/CAP+ domestiques et à l'international, à nos Clients Communs :

1. Nouvelles Conventions Avenants CAP/CAP+ et CAP/CAP+ Francexport
2. Déclaration en application des Avenants CAP/CAP+ Francexport
3. Fiches produits
4. Fiches techniques
5. Guides pratiques d'utilisation

Nos Clients Communs ayant souscrit aux dispositifs CAP/CAP+ et/ou CAP/CAP+ Francexport bénéficieront automatiquement de ces évolutions, **dès le 1^{er} janvier 2021**. Ils recevront prochainement, une Lettre-Avenant à leur Convention, pour leur confirmer ces évolutions.

Tous ces documents seront disponibles et téléchargeables sur votre [Espace Partenaires](#).

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel Atradius.